



Le 10/03/20120

E.T.R. 2020-2024 de la Ligue de Normandie de Billard

ATTENTION : CE DOCUMENTS SERA A AFFINER PAR LE NOUVEAU COMITE DE DIRECTION QUI SERA ELU EN JUIN 2020

1) Objet : Ce document a pour objet de définir :

- Les missions de l'ETR (Equipe Technique Régionale) de la Ligue de Normandie de Billard, pour la période 2020-2024
- Sa constitution
- Son mode de fonctionnement
- Son mode de financement

2) Missions de l'E.T.R.

La création de l'E.T.R. découle directement du plan de développement de la Ligue de Normandie de Billard. Ce projet s'articule autour de 4 axes :

- Développer notre structure éducative en formant des animateurs certifiés dans tous les clubs (CFA) et en mettant en place des écoles de billard labellisées
- Mener un projet de développement territorial pour capter les joueurs occasionnels
- Renforcer nos structures (Ligue et clubs) et accompagner la formation de nos bénévoles
- Valoriser par une communication adaptée la réussite des champions locaux au niveau national et international

L'E.T.R. constitue la ressource majeure mise en place pour progresser sur le premier axe. En conséquence, les missions de l'ETR sont de :

- Former de nouveaux animateurs de clubs dans les clubs (carambole et billard à poches) car cela constitue un axe majeur de développement des disciplines
- Promouvoir la création d'écoles de billard labellisées dans les clubs des CFA qu'elle a formée en apportant une assistance méthodologique à leur création et en en assurant un suivi et une remise à niveau lorsque c'est nécessaire
- Partager avec le comité directeur de la Ligue toute information glanée lors d'une visite de club et susceptible de guider la Ligue dans son assistance au développement des clubs

- Assister les clubs qui en feront la demande au diagnostic, à la construction d'un plan de développement ou à des actions de promotion du billard
- Participer à la détection des jeunes talents
- Réaliser un plan d'action prévisionnel annuel ainsi qu'un bilan de ces actions

3) Constitution de l'E.T.R.

L'ETR est constituée de :

- 1 coordonnateur dont le rôle est précisé en annexe 1 et qui fait l'objet d'un appel à candidature
- Philippe Lebourgeois : président de la Ligue
- Le responsable de la commission formation
- Le Trésorier

Et ponctuellement certaines fonctions du Comité de Direction de la Ligue.

4) Mode de fonctionnement de l'E.T.R.

Au début de chaque saison, l'ETR propose des objectifs quantitatifs d'actions pour la saison et les fait valider par le comité directeur de la Ligue. En cours de saison, le coordonnateur mobilise les clubs et les ressources de formation qui sont à sa disposition pour mener à bien les actions convenues. Il est soutenu par le comité directeur. En fin de saison, le coordonnateur réalise un bilan des actions menées (nombre d'actions, points forts, points faibles). Ce rapport sera intégré au rapport d'activités généré pour l'assemblée générale annuelle et servira de base pour définir :

- Les actions prioritaires de la saison suivante
- Les actions d'amélioration potentielles quant à son fonctionnement

5) Financement de l'E.T.R. Dépenses :

Les dépenses de l'ETR font l'objet d'une nature analytique dans le budget et le suivi des comptes de la Ligue. Ces dépenses sont régies par l'annexe 2 et couvrent :

- Le temps requis pour construire un plan d'activité annuel et un bilan
- Les coûts des prestations pédagogiques
- Les frais de déplacement/restauration des intervenants
- Les temps passés dans les opérations de suivi, diagnostic, aide à projet de développement de club
- Les prestations d'aide à la promotion du billard
- Les divers frais administratifs relatifs à l'activité de l'ETR

Ressources :

L'activité de l'E.T.R. est financée par :

- La subvention de la Fédération Française de Billard
- Les subventions de la Région relatives à l'E.T.R.
- Une convention avec la DRJSCS (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)
- Les ressources annexes de la Ligue dont l'accroissement du nombre de licenciés

P. LEBOURGEOIS

